



Mariage mixte entre une française et un tunisien en tunisie

Par **melody33**, le **16/10/2012** à **09:33**

Bonjour, rn je vais me marier avec un tunisien en tunisie en janvier 2013. :rn- quels sont les documents nécessaires pour chacunrn- quels sont les délais d'obtention d'un visa pour lui une fois marié rn- est-ce que se marier en france est plus facile pour l'obtention du titre de séjour ?rn- auprès de quelle administration dois-je me renseigner (préfecture ?)rn rn merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **16/10/2012** à **10:09**

bjr, rn pour les documents nécessaires, il faut vous adresser à l'administration tunisienne ou à un consulat tunisien. rn si vous avez le choix, comme épouse, il vaut mieux se marier en france avec la protection de la loi française qu'en tunisie où les lois peuvent changer rapidement avec les nouveaux partis au pouvoir. rn pour les conditions du séjour, vous pouvez consulter ce lien: rn <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1764.xhtml#rncdt>